



sortir d'une indivision

Par **pasdimmo**, le **26/05/2021** à **11:54**

Bonjour,

Etant co-indivisaire avec mon frère et ma soeur depuis environ un an à la suite d'une succession, je désire sortir de cette indivision en leur cédant ma part, et même en prenant à ma charge les frais notariaux. Peuvent-ils s'y opposer ? Dans l'affirmative quelles sont alors les solutions les plus simples pour sortir de cette indivision ?

Merci

Par **youris**, le **26/05/2021** à **13:16**

bonjour,

vous ne pouvez pas obliger les autres indivisaires d'acheter vos droits indivis.

voir ce lien : [comment-sortir-dune-indivision-successorale ?](#)

Salutations